

## RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 6 JUIN 2019

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire, le Jeudi 6 juin 2019 à 20 heures 30 à la Mairie, sous la présidence de Gildas BERNARD, Maire. Les Conseillers Municipaux étaient présents, à l'exception de Noëlline PÉRON qui a donné procuration à Michel LE BRAS, de Jacques LE GUEN qui a donné procuration à Gildas BERNARD et de Marie-Thérèse KEROUANTON excusée. Arnaud PORHEL a été nommé secrétaire de séance. Le compte-rendu de la séance du 21 mars est adopté à l'unanimité.

### 1. Rapport des décisions prises dans le cadre de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales (délégation générale accordée au Maire) :

- marché de construction d'un Hangar de stockage à Bellevue : LES CONSTRUCTIONS IDEALES pour 66 475,50 € HT
- Maison des assistantes maternelles : missions SPS-CT et Diagnostic amiante QUALICONSULT pour 5 418€ HT
- débroussailluse auprès de PERRAMANT pour un montant de 599,09 € HT
- rayonnages pour l'atelier auprès de FIDUCIAL pour un montant de 1 170,15 € HT
- aménagements autour de l'Ecopoint de Streat ar Vran à EUROVIA pour un montant de 7 775,30 € HT

### 2. Convention ECOFINANCES

Haut Léon Communauté a mandaté le cabinet Ecofinances pour la révision et l'optimisation des bases fiscales des locaux d'habitation.

Un état des lieux fait état de 325 logements vacants ou insalubres sur la commune.

Un inventaire exhaustif sera réalisé dans les mois à venir. Ce travail entre également dans le cadre du volet habitat du PLUi-h.

### 3. Convention pour la lutte contre les frelons asiatiques

Dans le cadre de la lutte contre le frelon asiatique et en complément des actions de prévention (piégeages) organisées sur la Commune depuis l'année 2016, reconduction de la convention d'intervention pour la destruction des nids avec l'entreprise DGF DU LEON de PLOUNÉVEZ-LOCHIRST.

La participation forfaitaire de la Commune lors de la destruction de nids chez des administrés, est la suivante :

- Nid Primaire : 10 €
- Nid à hauteur d'homme (jusqu'à 2 m 50) : 20 €
- Nid en hauteur nécessitant des moyens spécifiques : 40 €

### 4. Convention financière pour l'éclairage public

Remplacement de cinq points d'éclairage public vétustes, rue de Pont ar Rest (points 5 et 11), rue de la Gare (points 34 et 201) et rue du Croazou (point 145).

Financement du SDEF : 300 € par point lumineux, soit 1 500 €

Financement de la commune : 700 € par point lumineux, soit 3 500 €

### 5. Attribution des subventions communales.

Roger BOSSARD, Adjoint au Maire, et Arnaud PORHEL, Conseiller délégué, présentent au Conseil Municipal les propositions de subventions retenues par la Commission vie associative, communication et information, patrimoine et tourisme, pour l'année 2019.

#### • Associations sportives

Football Club Lanhouarneau Plounévez	5 500 €
Hermine Kernic HandBall	5 000 €
Basket-Ball Club du Kernic	400 €
Les fous du volant (Badminton)	800 €
Alliance Judo de la Baie	950 €
Forme et bien-être	400 €
Société de chasse La Plounévézienne	700 €
Pétanque Club de la Baie	300 €
Les Cavaliers du Kernic	300 €
Association Sportive Voile Plouescat	100 €

Handisport Club Leonard St Pol de Léon	150 €
<b>• Associations culturelles, de loisirs et d'animations</b>	
Ensemble	840 €
Culture et Loisirs	1 500 €
Comité d'Animation	2 100 €
Nouveaux Horizons Comité de Jumelage	600 €
La fanfare du Léon	300 €
<b>• Association de type amicales, club, etc</b>	
UNC	450 €
1,2,3 Boutchous	400 €
Amicale des employés communaux	1 500 €
SNSM Plouescat	400 €
<b>• Etablissement scolaires de la commune - Subvention sociale</b>	
Ecole Sainte Famille – OGEC	16 000 €
Ecole Sainte Famille - APEL	1 000 €
MFREO	8 000 €
<b>• Association culturelle, de loisirs, d'animation hors canton</b>	
ACBL	1 100 €
<b>• Associations à caractère social hors canton</b>	
Croix Rouge Française - Landerneau	100 €
Vie Libre	600 €
ADAPEI	150 €
Jonathan Pierre Vivante	40 €
<b>• Etablissements scolaires hors commune</b>	
Association Education Populaire DIWAN - Lesneven	4 500 €
<b>• Associations d'utilité publique - Accompagnement entraide et solidarité</b>	
ASAD	150 €
Enfance et Partage	50 €
ASP RESPECTE du Léon	60 €
AFSEP	100 €
<b>• Association d'utilité publique - Aide aux personnes en difficulté sociale</b>	
Secours Catholique - Quimper	100 €

## 6. Camping d'Odé vras : tarifs 2019 des produits vendus

Les tarifs 2018 des boissons et glaces sont maintenus pour la saison 2019.

Nouveautés : crêpe sucre (1,50€), confiture (2,00€), chocolat (2,50€) et galette complète (5€) ou saumon/chèvre (6€)

## 7. Forfaits scolaires

Le Conseil Municipal

- fixe le forfait scolaire à 125 000 € pour l'école Sainte-Famille de PLOUNEVEZ-LOCHRIST. Il sera versé en deux fois, en juin et en septembre.
- décide de verser les participations suivantes aux écoles extérieures pour l'année scolaire 2018-2019 pour des enfants de PLOUNEVEZ-LOCHRIST comme suit :
  - ✓ 24 206.16 € à la commune de PLOUESCAT pour 33 élèves ;
  - ✓ 2 191.71 € à la commune de LESNEVEN pour 3 élèves ;

## 8. Demande de subvention amendes de police 2019

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal l'opération qui pourrait être retenue au Conseil Départemental dans le cadre des appels à projets pour la répartition du produit des amendes de police relative à la circulation routière : Aménagement d'une chicane avec alternat sur la VC 4 rue du Croazou. L'objectif de ce projet est d'apaiser la vitesse sur une zone d'entrée d'agglomération à fort trafic et très fréquentée par les piétons et cyclistes.

Le montant prévisionnel de ces travaux est estimé à 17 032,00 € HT.

Le Conseil Municipal de PLOUNEVEZ-LOCHRIST, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à déposer ce dossier au Conseil Départemental dans le cadre de l'appel à projets 2019 pour la répartition du produit des amendes de police relative à circulation routière.

## 9. Décisions budgétaires : admissions en non-valeur

Admission en non-valeurs au Budget eau de 9 créances pour un montant total de 1 527,44 € :

## 10. Maison des assistantes maternelles : appel à projets

Monsieur le Maire rappelle la démarche de la commune consistant à rénover un bâtiment situé au lieu-dit Squillou en centre bourg afin d'y accueillir une Maison des assistantes maternelles.

Un appel à projets a été diffusé dans l'Echo des 4 vallées et directement auprès des assistantes maternelles de la commune.

Un seul dossier a été déposé par l'association Little Baby Bubbles.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Valide le projet de l'association Little Baby Bubbles,
- Autorise le Maire à signer un bail locatif avec l'association Little Baby Bubbles avec un loyer de 500 € mensuel.

## 11. Les jardins du Presbytère : cession de terrain

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal de l'avancée du projet de réalisation de 4 logements locatifs sociaux par Finistère Habitat au Jardins du Presbytère.

Les difficultés rencontrées par le bailleur social lui permettant de trouver un équilibre financier sur cette opération l'ont amené à retravailler le projet.

Finistère Habitat sollicite une cession gratuite du terrain et une prise en charge par la commune des aménagements intérieurs constitués de cheminements piétons et d'espaces engazonnés pour un montant estimé à 12 000 €.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que par l'article L 441 du Code de la Construction et de l'Habitat, pour les HLM, les collectivités peuvent consentir à des cessions à titre gratuit ou à une valeur inférieure à la valeur estimée du bien, en contrepartie de la réservation de logements sociaux, à hauteur de 20 % de la totalité des logements construits sur ce terrain.

Dans le cadre de ce projet, la totalité des logements construits seront des logements sociaux.

Les conseillers municipaux demandent, à l'unanimité, que les participations financières de chaque partie soient bien définies dans un document avant de valider le projet et une éventuelle cession gratuite.

## 12. Régularisations de voirie

### Cession d'un délaissé de chemin rural à Langristin

Déclassement d'un délaissé de chemin rural situé au sud de la parcelle G 636 à Langristin et cession à Monsieur François POT au prix de 0,30 €/m<sup>2</sup>.

### Transfert dans le domaine communal d'un chemin privé situé à Pont an Toul.

Transfert gratuit dans le domaine communal du chemin traversant la propriété de Monsieur François POT à Pont an Toul.

## 13. Haut-Léon Communauté : répartition des sièges au sein des Assemblées Communautaires

Le conseil municipal approuve la décision du Conseil Communautaire de Haut Léon Communauté du 6 mars 2019 acceptant l'accord local permettant de disposer de 45 sièges réparti entre les communes membres.

Communes	Population	% Population	Sièges actuels	ACCORD LOCAL		
				Nb sièges	% sièges	Strates /habitants
<b>St Pol de Léon</b>	<b>6 589</b>	<b>20,92</b>	<b>8</b>	<b>8</b>	<b>17,79</b>	<b>+ 5.000</b>
<b>Cléder</b>	<b>3 782</b>	<b>12</b>	<b>5</b>	<b>5</b>	<b>11,11</b>	
<b>Plouescat</b>	<b>3 453</b>	<b>10,96</b>	<b>5</b>	<b>5</b>	<b>11,11</b>	
<b>Roscoff</b>	<b>3 363</b>	<b>10,67</b>	<b>5</b>	<b>5</b>	<b>11,11</b>	
<b>Plouénan</b>	<b>2 500</b>	<b>7,932</b>	<b>3</b>	<b>3</b>	<b>6,66</b>	<b>1.500 à 2.999</b>
<b>Santec</b>	<b>2 367</b>	<b>7,51</b>	<b>3</b>	<b>3</b>	<b>6,66</b>	
<b>Plounevez-Lochrist</b>	<b>2 312</b>	<b>7,336</b>	<b>3</b>	<b>3</b>	<b>6,66</b>	
<b>Plougoulm</b>	<b>1 766</b>	<b>5,603</b>	<b>3</b>	<b>3</b>	<b>6,66</b>	

<b>Lanhouarneau</b>	<b>1 316</b>	<b>4,176</b>	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>4,45</b>	<b>900 à 1.499</b>
<b>Sibiril</b>	<b>1 213</b>	<b>3,849</b>	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>4,45</b>	
<b>Tréfléz</b>	<b>944</b>	<b>2,995</b>	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>4,45</b>	
<b>Mespaul</b>	<b>944</b>	<b>2,995</b>	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>4,45</b>	
<b>Tréflaouénan</b>	<b>504</b>	<b>1,599</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>2,22</b>	<b>- 900</b>
<b>Île de Batz</b>	<b>464</b>	<b>1,472</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>2,22</b>	
<b>TOTAL</b>	<b>31.517</b>	<b>100,00</b>	<b>45</b>	<b>45</b>	<b>100,00</b>	

#### **14. Personnel communal : modification du poste de Responsable de la bibliothèque et chargé de communication**

Suite à la procédure de recrutement d'un responsable de bibliothèque et chargé de communication, et selon les préconisations de la bibliothèque Départementale de Prêt du Finistère, Il est décidé :

- de créer un poste de Responsable de bibliothèque et chargé de communication à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2019,
- de modifier le tableau des emplois afin d'ouvrir le poste de Responsable de bibliothèque et chargé de communication au cadre d'emploi des Assistants de conservation du Patrimoine et des bibliothèques ainsi qu'au cadre d'emploi des Rédacteurs.

#### **15. Personnel communal : mise en place du RIFSEEP**

Le Conseil Municipal valide l'application du Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, Sujétions, Expertise et Engagement Professionnel (RIFSEEP) à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2019.

Le RIFSEEP venant se substituer aux primes existantes attribuées aux agents communaux se décompose en deux parties :

- L'Indemnité de Fonctions, de Sujétions et d'Expertise (IFSE) qui vise à valoriser l'exercice des fonctions et constitue l'indemnité principale de ce nouveau régime indemnitaire,
- le Complément Indemnitaire lié à l'engagement professionnel et à la manière de servir (CIA).

#### **16. Personnel communal : cadeau pour le départ à la retraite des agents**

Les conseillers municipaux autorisent Monsieur le Maire à offrir un cadeau au nom de la commune aux agents communaux faisant valoir leur droit à la retraite pour un montant maximum de **169 €**.

#### **17. Informations et questions diverses**

##### **- Adressage : avancée des travaux**

Jean-Jacques RIOU fait état de l'avancement des travaux pour la dénomination et la numérotation des voies.

Un travail sur l'ensemble des quartiers de la commune a été réalisé durant 3 journées. Une première ébauche de numérotation sera proposée en septembre.

Jean-Jacques RIOU rappelle qu'il s'agit d'un préalable obligatoire au déploiement de la fibre optique entamé par MEGALIS sur la commune.

Le deuxième préalable est l'égagement des arbres et haies rendant impossible le passage de la fibre en aérien. Les secteurs concernés ont été identifiés et les propriétaires seront prochainement contactés, directement ou par courrier, afin qu'un égagement soit effectué avant la mise en place de la fibre.

##### **- Information sur les nuisibles volatiles**

Arnaud PORHEL fait état de l'exaspération des agriculteurs confrontés aux dégâts occasionnés sur les cultures par certains volatiles (choucas, corbeaux, pigeons...). Le préfet autorise un abattage contrôlé de certaines espèces. La CUMA a décidé de reverser une participation de 5€ par adhérent à l'association locale des chasseurs associée bénévolement à ce travail de régulation.

##### **- Jurés d'assises**

Les jurés d'assises ont été tirés au sort : SEITE épouse ACQUITTER Maryse, ABERNOT Xavier, LE CORRE Marlène, LE GALL Enora, ROCHE Alan, STRICOT épouse GUILLAUME Marie-Roberte.

##### **- Congrès des Maires**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que la 102<sup>e</sup> édition du Congrès Nationale des Maires et Présidents d'Intercommunalité de France se tiendra les 19,20 et 21 novembre prochains à Paris (Porte de Versailles). Les Conseillers Municipaux ont été invités à s'inscrire, le délai impératif de réponse étant fixé au 20 juin par l'AMF 29.